

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

ALBANIE

Déclaration de S.E. Mme Suzana Panariti
Ministre de l'industrie, du transport et du commerce

Je me félicite d'être ici aujourd'hui et je tiens à vous présenter les salutations du gouvernement albanais.

Cette Conférence est une réunion très importante qui contribuera certainement au développement du système commercial multilatéral.

Eu égard au rôle de l'OMC dans le processus de mondialisation de l'économie internationale et du commerce international, je tiens à souligner sur l'importance qu'attache le gouvernement albanais à l'accession de notre pays à l'OMC, accession considérée comme l'une des priorités de sa politique économique étrangère.

Nous apprécions mieux maintenant l'OMC, ses objectifs et ses fonctions. J'aimerais mentionner certains aspects qui concernent:

- l'évolution et l'état actuel du programme de l'Albanie visant à établir une économie de marché;
- le rôle de la politique de commerce extérieur dans le programme de réforme économique de l'Albanie;
- la perspective d'une accession de l'Albanie à l'Organisation mondiale du commerce, en quoi, selon notre gouvernement, cette accession contribuerait à ses objectifs de politique économique et comment il entend remplir les prescriptions qu'implique l'accession, en reconnaissant que celle-ci implique des obligations tout autant que des droits.

L'Albanie a réussi à stabiliser son économie grâce à la mise en oeuvre de vastes réformes économiques depuis 1992. Les objectifs étaient de stopper la chute de la production, de juguler l'inflation et d'amorcer les changements de structure nécessaires pour la transition à une économie de marché.

Le gouvernement albanais a établi un cadre juridique qui couvre les aspects suivants: propriété privée, libre entreprise, libre concurrence, faillite, investissement étranger, protection des consommateurs, privatisation des petites, moyennes et grandes entreprises et beaucoup d'autres éléments d'un régime de droit commercial moderne. La croissance régulière de l'investissement intérieur et étranger ces quatre dernières années est un vote de confiance du secteur privé en faveur de la réforme du droit commercial en Albanie.

Aujourd'hui, le rôle du gouvernement albanais dans presque tous les secteurs de l'économie a été réduit. De ce fait, l'activité du secteur privé représente désormais environ 80 à 85 pour cent

du PIB, 56 pour cent des exportations et 82 pour cent des importations. Environ 76 pour cent de la population active travaille dans le secteur privé.

Les contrôles des prix ont été presque totalement éliminés. Il n'en subsiste que pour quelques services publics, tels que l'électricité et l'eau, et pour les produits pharmaceutiques. Même dans ces secteurs, les contrôles ne sont que partiels et une libéralisation accrue est prévue.

La monnaie nationale albanaise, le lek, est convertible sur le plan intérieur et flotte librement depuis 1992. La stabilité relative du lek ces quatre dernières années est un signe parmi d'autres qui montre que les efforts de l'Albanie pour exercer un contrôle en matière budgétaire et monétaire et, plus généralement, pour assurer la stabilité macro-économique ont été fructueux.

L'Albanie a tourné le dos à l'isolationnisme et appliqué un programme visant à renforcer ses liens avec le reste du monde. Nous avons conclu des accords économiques, commerciaux et industriels bilatéraux avec 32 pays et 16 autres accords sont en voie de négociation. Nous avons conclu aussi des accords bilatéraux pour la promotion et la protection de l'investissement avec 28 pays et 18 autres accords sont en voie de négociation. Nous sommes membre du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, de l'Initiative de coopération économique de la mer Noire et de l'Organisation des Etats islamiques.

En ce qui concerne l'avenir, l'Albanie fait beaucoup d'efforts depuis 1992 en vue de son accession à l'Organisation mondiale du commerce qu'elle espère avant 1997, et d'un accord européen avec l'UE.

Au cours de ces quatre années passées, l'Albanie a appliqué résolument un programme visant à établir une économie de marché et à lui permettre de devenir un partenaire à part entière de la communauté internationale.

La privatisation, clé d'une économie de marché efficace, a été engagée en 1992 sur la base des lois et règlements approuvés par le Parlement. A ce jour, plus de 75 pour cent des biens nationaux ont été privatisés et notamment:

- 96 pour cent des terres agricoles;
- 100 pour cent du matériel agricole;
- 100 pour cent du transport routier, etc.

En mars 1995, sur la base d'un décret présidentiel, il a été entrepris une privatisation massive des grandes entreprises par un système de bons et l'Albanie compte désormais ses premiers actionnaires.

Au cours des six derniers mois, il a été procédé à deux élections nationales qui ont eu des implications importantes pour l'orientation future de l'économie albanaise. Les résultats ont été une victoire éclatante pour la démocratie et la réforme économique. Cela permettra à l'Albanie de faire fond sur les progrès réalisés ces cinq années précédentes et de poursuivre sans interruption des initiatives internationales importantes. Dans ce contexte, le gouvernement démocratique que je représente ici aujourd'hui attache une importance particulière à l'accession de l'Albanie à l'OMC. Nous sommes désireux de rattraper le temps perdu.

Il importe de considérer le rôle de la politique de commerce international de l'Albanie dans le cadre de son programme de réforme économique global. La libéralisation du commerce a été l'un des piliers essentiels de la stabilisation et de la réforme économiques, avec la libéralisation des prix et du change, la discipline budgétaire, l'austérité monétaire et la privatisation rapide des terres agricoles et des petites entreprises.

Il a été décidé au début du processus de réforme de procéder à une libéralisation rapide du commerce plutôt qu'à une libéralisation lente et progressive.

Le gouvernement albanais reconnaît qu'un régime de commerce ouvert a fait, et continue de faire, des contributions importantes au bien-être socio-économique du pays.

Le commerce dans son ensemble a progressé régulièrement ces quatre dernières années et en 1995 il représentait environ 19,9 pour cent du PIB. La part des importations dans le PIB était de 31,5 pour cent et celle des exportations de 9 pour cent. Les activités d'exportation se développent et deviennent une source plus importante de devises.

La croissance du commerce dans son ensemble a été facilitée par un régime de commerce relativement ouvert. J'aimerais rappeler les principales caractéristiques du régime de commerce de l'Albanie:

- structure du tarif d'importation simple;
- pas de restrictions quantitatives à l'importation ou à l'exportation;
- pas de subventions à l'exportation;
- pas de restrictions pour les opérations courantes;
- pas de mesures concernant les investissements et liées au commerce.

Nous pensons que le régime de commerce de l'Albanie est relativement ouvert, transparent et non discriminatoire dans son traitement des produits, des services et des fournisseurs de services étrangers.

Comment l'accession à l'Organisation mondiale du commerce affecterait-elle le processus de réforme économique et pourquoi l'Albanie demande-t-elle cette accession?

Les réponses à ces questions peuvent paraître évidentes pour vos pays, mais il me semble utile de vous faire mieux comprendre les considérations qui motivent nos efforts en vue de l'accession et notre position sur ce que l'accession implique.

Premièrement, cette accession permettra d'accroître l'investissement étranger direct.

Deuxièmement, il est dans l'intérêt de l'Albanie de faire savoir que son programme de réforme économique est conforme aux règles du commerce international.

Troisièmement, l'accession à l'OMC nous aidera à développer les exportations, à obtenir un accès plus large et plus sûr aux marchés étrangers et, simultanément, à offrir un accès similaire à nos partenaires, en particulier dans les secteurs où l'Albanie a un potentiel d'exportation, tels l'agriculture, les textiles et les vêtements.

Il convient de prendre en considération un autre élément, à savoir le maintien d'un régime de commerce ouvert. Etablir un régime de commerce ouvert est une chose. Le maintenir en est une autre. Au fur et à mesure que le temps passe et que la production nationale commence à se redresser et à croître, les pressions vont se faire plus fortes pour appliquer des instruments de politique commerciale afin de protéger les producteurs nationaux. Comme vous le savez tous, les engagements que doit prendre un pays accédant concernant l'ouverture de son régime de commerce peuvent aider à résister à la tentation de retomber dans le protectionnisme, tentation que tous les pays éprouvent un moment ou à un autre.

Nous reconnaissons aussi que ces engagements contribuent à assurer la crédibilité de la permanence des réformes économiques. Cette crédibilité est essentielle pour un pays en transition qui s'efforce de convaincre les investisseurs potentiels que les réformes d'aujourd'hui ne disparaîtront pas demain.

En conclusion, je tiens à souligner une fois encore l'importance que l'Albanie attache à une participation au commerce mondial dans toute la mesure de ses capacités.

A cette occasion, j'aimerais souhaiter à la Conférence ministérielle une issue heureuse et j'espère qu'elle pourra promouvoir une coopération plus étroite entre les pays.